



**Autoroutes du Sud de la France
Madame Josiane Costantino
Directrice des ressources humaines
Quartier Sainte Anne
84967 Le Pontet Cedex**

Lunel, le 7 octobre 2009

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Votre réponse sur le dossier NEX – non remplacements de patrouilleurs sur le réseau Est

Madame la directrice,

Par courrier en date du 17 septembre dernier, vous répondez à notre lettre relative aux non remplacements de patrouilleurs sur les DRE du réseau Est. Votre réponse, en l'état, ne peut nous satisfaire car elle ne correspond pas aux différents échanges que nous avons pu avoir ces dernières semaines sur un sujet qui touche directement les conditions de travail et de sécurité des salariés concernés.

En effet, votre réponse laisse la porte ouverte à trop d'interprétations sur ces remplacements surtout lorsqu'ils surviennent sur des périodes sensibles, en particulier sur les réseaux chargés.

Même si vous nous aviez, il y a plusieurs semaines, déclaré pouvoir nous apporter des assurances sur le fait qu'ASF était disposée à remplacer systématiquement les patrouilleurs absents en P1 et P2, nous vous avons répondu que cette décision était insuffisante. En effet, la CFDT ne souhaite pas laisser la porte ouverte à un non remplacement quasi systématisé en P3, basé uniquement sur des critères de trafic, ce qui serait sous-estimer le rôle des patrouilleurs et ce sans échanges sur le fond avec les organisations syndicales.

En effet, si nous avions accepté votre proposition de remplacement en P1 et P2, et non plus en P3, nous aurions occulté le débat avec les organisations syndicales, que la CFDT vous demande depuis un certain temps. C'est un préalable à tout changement d'organisation, dans le cadre d'un dialogue social digne de ce nom, qui doit être complémentaire aux obligations qui sont les vôtres envers les institutions représentatives du personnel, et notamment le CCE. Et à ce titre, les directeurs réseau Est et Ouest, initiateurs nous le supposons de ces réflexions, doivent être partie intégrante de ce débat.

C'est aussi le message que le comité d'établissement de la DRE Provence Camargue a fait passer à l'entreprise lors de sa déclaration en séance plénière du 29 septembre 2009. Nous nous réjouissons que notre position soit aujourd'hui rejointe par les autres organisations syndicales, ce qui

démontre, selon nous, que notre analyse est fondée. Quelle réponse va donc apporter maintenant ASF à la demande du CE de suspension de l'expérimentation ?

Sur un autre plan, nous pourrions évoquer également le service au client. Le premier d'entre eux, c'est la sécurité. Cette dernière est liée à des interventions rapides par du personnel formé, c'est une garantie d'efficacité et de protection de tous. Dans ces conditions, ajuster le nombre de patrouilleurs au trafic peut faire partie du débat, mais ce n'en est qu'une des composantes, car trop de questions sur l'évolution de ce métier restent sans réponses. Et la CFDT n'entend pas les passer sous silence.

Sur le réseau Ouest, cette problématique se pose avec la même force. Nous vous avons d'ailleurs interpellé par exemple sur l'organisation de la surveillance tracé de la rocade d'Angers. Nous pourrions également évoquer la situation des différentes patrouilles d'A10 [Saintes, Ambarès et Saint Aubin].

En conséquence, nous souhaitons savoir si ASF maintient sa position, ou au contraire est prête à en discuter avec les organisations syndicales, dans le cadre d'un dialogue serein, franc et transparent.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la directrice, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF
Floréal PINOS



Délégué syndical central